

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**  
**MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE L'ELECTRICITE**  
**UNITE DE COORDINATION ET DE MANAGEMENT DES PROJETS (UCM)**

**PROJET D'ACCES, DE GOUVERNANCE ET DE REFORME DES SECTEURS  
DE L'ÉLECTRICITE ET DE L'EAU « AGREE »**

**AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET**

|                               |   |  |
|-------------------------------|---|--|
| <b>Numéro de l'Avis</b>       | : | AMI n° 030/MRHE/UCM/AGREE/2025/SC  |
| <b>Numéro du marché</b>       | : | ZR-UCM-476863-CS-INDV  |
| <b>Financement</b>            | : | Banque mondiale Don IDA N° D9890-ZR et Crédit IDA N° 7066-ZR   |
| <b>Services de consultant</b> | : | Recrutement d'un(e) Consultant(e) Individuel(le) assumant la fonction de Chargé(e) de subventions et financement du secteur privé au sein de l'UCM |
| <b>Date de publication</b>    | : | 18 novembre 2025   |
| <b>Date limite de remise</b>  | : | 02 décembre 2025   |
| <b>Approche de marché</b>     | : | Ouverte – Nationale  |

Le Gouvernement de la R.D. Congo a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) en vue de financer le Projet d'Accès, de Gouvernance et de Réforme des secteurs de l'Electricité et de l'Eau (AGREE) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre d'un contrat relatif aux services du Consultant chargé d'assumer à temps plein chargé d'assumer la fonction de chargé des subventions (en particulier le Fonds Mwinda) et financement des opérateurs du secteur de l'électricité (essentiellement privés) par le biais des guichets éligibles au sein de l'UCM.

Sous la supervision du Chargé de projet AGREE, en collaboration avec le Responsable Administratif et Financier, le (la) Chargé(e) des subventions et de financement du secteur privé a pour mission la mise en œuvre des activités relatives aux financements du secteur privé sous la gestion de l'UCM en vue de l'expansion de l'accès à l'électricité à travers le secteur privé, principalement. Il (elle) assure pour ce faire :

- la coordination des interventions des bailleurs de fonds dans le secteur de l'électricité à travers le secteur privé
- la prise en charge des aspects financiers des transactions liées aux financements gérés par l'UCM et destinés à l'investissement privé, avec ou sans participation publique
- le suivi des activités des opérateurs du secteur privé retenus dans le cadre des lignes de crédit et des subventions, avec le concours des cabinets recrutés pour cette fin, notamment le gestionnaire de fonds, les conseillers en transactions, Odyssey et l'Agence de Vérification Indépendante
- la coordination des missions d'Odyssey et l'Agence de Vérification Indépendante (AVI).

Il (elle) prend notamment en charge le suivi de la mobilisation des financements en faveur du secteur privé à travers des lignes de crédit et des subventions octroyées, notamment au moyen du Fonds Mwinda, par les bailleurs de fonds, dont principalement la Banque mondiale dans le cadre des composantes 3.1 et 3.2 du projet AGREE, en faveur respectivement du Programme Scaling Mini-Grid (SMG) et des entreprises du secteur privé (Petites et Moyennes Entreprises et Industries) et aux ménages, ainsi que de la subvention remboursable financée par le GCF qui sera mise en œuvre à travers le programme d'atténuation des risques liés à la demande.

Il (elle) est en outre responsable de l'organisation des concertations visant l'analyse critique de ces activités et du suivi de la mise en œuvre de leurs conclusions.

Les termes de référence (TDR) détaillés du recrutement et de la mission du (de la) Chargé(e) de subventions et financement du secteur privé, qui font partie intégrante du présent avis à manifestation d'intérêt, sont disponibles sur le site web suivant : [www.ucmenergie-rdc.com](http://www.ucmenergie-rdc.com).

L'UCM invite les Consultants individuels (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter lesdits Services.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Etudes supérieures de niveau BAC +5 en sciences économiques, financement des projet ou gestion financière ;
- Justifier d'au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle avérée dans la gestion financière
- Justifier d'au moins cinq (5) ans d'expérience pratique dans les procédures et produits d'emprunt
- Maîtrise des outils financiers et de gestion de projet.
- Connaissance approfondie des bailleurs de fonds et des procédures de financement.
- Capacité à rédiger des propositions convaincantes et des rapports financiers détaillés.
- Justifier d'une expérience d'au moins cinq (5) ans dans la mise en œuvre et le suivi de projets d'accès à l'énergie, en particulier ceux axés sur des systèmes d'énergies renouvelables décentralisées
- Justifier la capacité de créer et de traiter des feuilles de calculs financiers
- Avoir des solides compétences analytiques
- Avoir des solides capacités analytiques telles que la capacité d'élaborer et analyser un plan d'affaires
- Solides compétences de gestion de projet avec une capacité démontrée à gérer des projets complexes en parallèle
- Sens poussé de responsabilité, des résultats et d'éthique ;
- Capacité à travailler en équipe, à travailler sous pression et à assumer d'importantes responsabilités
- Maîtrise des outils informatiques MS Pack Office y compris MS Project
- Parfaite maîtrise écrite et orale du français et de l'anglais et bonne capacité de rédaction et de communication en français et en anglais de qualité
- Sens de responsabilité, d'intégrité et de confidentialité
- Logique, organisé, méthodique, dynamique et proactif

Le Consultant devra joindre à sa candidature la lettre de motivation et le curriculum vitae, les copies de diplômes, attestations et certificats illustrant ses qualifications et références dans des missions comparables.

L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.13, 3.15, et 3.16 du Règlement de Passations des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'investissement (FPI), 7<sup>ème</sup> édition, septembre 2025, qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

Un consultant sera sélectionné conformément à la méthode de sélection agréée pour des Consultants individuels telle que décrite à la section VII, paragraphes 7.36 et 7.37 du Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), septième édition, septembre 2025.

De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous tous les jours ouvrables pendant les heures de bureau, c'est-à-dire de 9h00 à 16h00.

Les manifestations d'intérêt **rédigées en langue française** doivent être remises par écrit à l'adresse ci-dessous (par courrier physique ou par courrier électronique) au plus tard le **mardi 02 décembre 2025** et porter clairement la mention : « **AMI n° 030/MRHE/UCM/AGREE/2025/SC – Recrutement d'un(e) Consultant(e) Individuel(le) assumant la fonction de Chargé(e) de subventions et financement du secteur privé au sein de l'UCM** ».

L'adresse est :

**Unité de Coordination et de Management des projets du Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité (UCM)**  
**1022, Avenue des Forces Armées de la RDC (ex-Avenue du Haut Commandement)**  
**Concession Zimbali & Gombe River / 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment à usage administratif**  
**Commune de la Gombe, Kinshasa, République Démocratique du Congo**  
**E-mail : [procurement@ucmenerie-rdc.com](mailto:procurement@ucmenerie-rdc.com)**



Jean-Pierre MUKADI KALOMBO, PMP®  
 Coordonnateur

**MINISTÈRE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE L'ÉLECTRICITÉ  
UNITE DE COORDINATION ET DE MANAGEMENT DES PROJETS DU MINISTÈRE,  
« UCM »**

**TERMES DE REFERENCE  
POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL  
ASSUMANT LA FONCTION DE CHARGE DES SUBVENTIONS et FINANCEMENT  
DU SECTEUR PRIVE AU SEIN DE L'UCM**

---

## **1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

---

Le gouvernement a initié, avec l'appui de la Banque mondiale, à travers l'Association Internationale pour le Développement (IDA), le Projet d'Accès, de Gouvernance et de Réforme des secteurs de l'Electricité et de l'Eau (AGREE) dont l'Unité de Coordination et de Management des projets du Ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Electricité, UCM en sigle, assure la coordination générale des activités fiduciaires et la mise en œuvre effective des quelques activités fiduciaires des composantes 1, 2 et toutes les activités fiduciaires de la composante 3 et des sous-composantes 4.1 et 4.3.

Dans la perspective de l'amélioration de l'accès à l'électricité et à l'eau, le projet vise de manière générale à déployer à plus grande échelle l'accès à l'électricité et à l'eau potable dans les zones d'intervention de la Banque mondiale, tout en améliorant la gouvernance et la performance des services publics et en renforçant les capacités des institutions publiques concernées.

Le projet étendra les services d'électricité et d'eau potable dans un grand nombre des 14 villes des 10 provinces suivantes (appelées villes provinciales) : Kinshasa, Kwilu (Kikwit et Bandundu), Kasai (Tshikapa), Kasai central (Kananga), Kasai occidental (Mbuji-Mayi), Lomami (Mwene-Ditu, Kabinda), Sud-Kivu (Bukavu), Kongo-central (Boma), Nord-Kivu (Goma, Butembo et Beni) et Ituri (Bunia). A travers le Fonds Mwinda, le projet fournira un financement basé sur les résultats (RBF) aux opérateurs privés pour l'électrification ascendante œuvrant dans les zones rurales et les villes non ciblées dans le projet.

Le projet mettra en œuvre les réformes nécessaires et les actions requises pour améliorer les performances opérationnelles de la Société Nationale d'électricité (SNEL) et de la Régie de Distribution d'Eau (REGIDESO).

En outre, il renforcera les capacités des principales institutions nationales issues de la réforme des secteurs de l'électricité et de l'eau, ainsi que celles des entités provinciales impliquées.

En parallèle au Projet AGREE, le gouvernement a obtenu des fonds complémentaires en vue de financer d'autres projets placés sous la gestion de l'UCM et mentionnés ci-après :

- le Projet d'Appui à la Gouvernance et à l'Amélioration du Secteur Electrique », PAGASE en sigle, à charge de la Banque africaine de développement ;
- le Programme d'hydroélectricité, PROHYDRO en sigle, pour le Programme du Secteur Eau (PROSECO), financé par la coopération allemande (KfW) ; et

- le projet ESSOR dans son volet « Accès à l'Électricité », un projet d'électrification décentralisée par système solaire financé par la Coopération britannique (Foreign, Commonwealth & Development Office, « FCDO », ex « DFID »)
- le volet Energie du Projet de Développement Multisectoriel et de Résilience Urbaine de Kinshasa « PDMRUK » (projet KIN-ELEND), finance par la Banque mondiale.

## 2 BREVE DESCRIPTION DU PROJET AGREE

### 2.1. COMPOSANTES DU PROJET

D'une durée de sept (7) ans, le projet AGREE dont la coordination générale des activités est assurée par l'UCM qui assure la coordination générale des activités fiduciaires et la mise en œuvre effective des quelques activités fiduciaires des composantes 1, 2 et toutes les activités fiduciaires de la composante 3 et des sous-composantes 4.1 et 4.3, est constitué des composantes et sous composantes suivantes :

- **Composante 1 : Amélioration de la performance et de la gouvernance des sociétés d'électricité et d'eau potable :**
  - Sous-composante 1.1 : Amélioration de la gouvernance de la SNEL
  - Sous-composante 1.2 : Amélioration de la performance commerciale de la SNEL
  - Sous-composante 1.3: Gouvernance et Décentralisation du secteur de l'eau
- **Composante 2 : Renforcement des institutions et soutien au développement**
  - Sous-composante 2.1 : Gouvernements provinciaux
  - Sous-composante 2.2 : Agences centrales sectorielles
  - Sous-composante 2.3 : Planification et développement des investissements et assistance technique aux opérateurs de la sous-composante
  - Sous-composante 2.4: Soutien à la mise en œuvre du projet
  - Sous-composante 2.5 : Appui à l'ADPI et à la préparation du projet Grand Inga
  - Sous-composante 2.6 : Appui logistique à la RDC pour la préparation du projet Hydroélectrique Régional Ruzizi III
- **Composante 3 : Expansion de l'Accès basée sur le Secteur Privé**
  - Sous-composante 3.1 : Electrification descendante de deux capitales provinciales, Kananga et Mbuji-Mayi
  - Sous-composante 3.2 : Soutien financier pour l'électrification ascendante par des opérateurs privés
  - Sous-composante 3.3 : Assistance technique de l'Agence Française de Développement (AFD) à l'électrification de Kabinda
- **Composante 4 : Extension de l'Accès basée sur le Secteur Public avec la participation du secteur privé**
  - Sous-composante 4.1 : Réhabilitation de certains périmètres de distribution de l'électricité
  - Sous-composante 4.2 : Réhabilitation de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement dans les villes sélectionnées
  - Sous-composante 4.3 : Promotion du développement du capital humain dans les villes sélectionnées
- **Composante 5 : Composante d'Intervention d'Urgence Contingente.**

## 2.2. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

### 2.2.1. DISPOSITIF GENERAL

L'Unité de Coordination et de management des projets du ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Electricité assurera la coordination générale du Projet.

Le dispositif institutionnel de mise en œuvre du projet est indiqué dans le tableau ci-après :

| Composantes et sous-composantes   | Agence fiduciaire | Agences d'Appui                               |
|---|-------------------|---|
| <b>Composante 1 : Amélioration de la performance et de la gouvernance de SNEL et REGIDESO</b>                                 |                   |   |
| Sous-composante 1.1 : <i>Amélioration de la Gouvernance de la SNEL</i>  | UCM               | COPIREP / SNEL / ARE                          |
| Sous-composante 1.2 : <i>Amélioration de la Performance commerciale de la SNEL</i>  |                   | COPIREP / SNEL                                |
| Sous-composante 1.3 : <i>Gouvernance, Décentralisation et Performance du Secteur de l'Eau</i>                                 | CEP-O             | COPIREP / REGIDESO                            |
| <b>Composante 2 : Renforcement institutionnel et régulation du secteur</b>  |                   |   |
| Sous-composante 2.1 : <i>Assistance Technique aux Gouvernements Provinciaux</i>   | UCM               | ANSER / Gouvernements provinciaux             |
| Sous-composante 2.2 : <i>Assistance technique aux agences sectorielles Centrales</i>  | UCM / CEP-O       | ARE / ANSER / OCE / ARSPE / SG MRHE           |
| Sous-composante 2.3 : <i>Planification et développement des investissements et assistance technique aux opérateurs</i>        | UCM / CEP-O       | SNEL / REGIDESO / SG MRHE / Opérateurs Privés |
| Sous-composante 2.4 : <i>Appui à la mise en œuvre du projet</i>   | UCM / CEP-O       | COPIREP / ARE / ANSER / OCE / SG MRHE         |
| Sous-composante 2.5 : <i>Appui à l'ADPI et à la préparation du projet Grand Inga</i>  | UCM               | ADPI-RDC                                      |
| Sous-composante 2.6 : <i>Appui logistique à la RDC pour la préparation du projet Hydroélectrique Régional Ruzizi III</i>      | UCM               | CEPGL   |
| <b>Composante 3 : Electrification des provinces sélectionnées basée sur le secteur privé</b>                                  |                   |   |
| Sous-composante 3.1 : <i>Électrification descendante de deux capitales provinciales (Kananga et Mbujy-Mayi)</i>               | UCM               | ARE / Gouvernements provinciaux               |
| Sous-composante 3.2 : <i>Soutien financier pour l'électrification ascendante par des Opérateurs Privés</i>                    | UCM               | ANSER / Gouvernements provinciaux             |
| Sous-composante 3.3 : <i>Assistance technique de l'Agence Française de Développement (AFD) à l'électrification de Kabinda</i> | UCM               | ARE / Gouvernements provinciaux               |

### 3 MISSION DU CONSULTANT

Sous la supervision du Chargé de projet AGREE, en collaboration avec le Responsable Administratif et Financier, le **Chargé des subventions et de financement** du secteur privé a pour mission la mise en œuvre des activités relatives aux financements du secteur privé sous la gestion de l'UCM en vue de l'expansion de l'accès à l'électricité à travers le secteur privé, principalement. Il assure pour ce faire :

- la coordination des interventions des bailleurs de fonds dans le secteur de l'électricité à travers le secteur privé
- la prise en charge des aspects financiers des transactions liées aux financements gérés par l'UCM et destinés à l'investissement privé, avec ou sans participation publique
- le suivi des activités des opérateurs du secteur privé retenus dans le cadre des lignes de crédit et des subventions, avec le concours des cabinets recrutés pour cette fin, notamment le gestionnaire de fonds, les conseillers en transactions, Odyssey et l'Agence de Vérification Indépendante
- la coordination des missions d'Odyssey et l'Agence de Vérification Indépendante (AVI).

Il prend notamment en charge le suivi de la mobilisation des financements en faveur du secteur privé à travers des lignes de crédit et des subventions octroyées, notamment au moyen du Fonds Mwinda, par les bailleurs de fonds, dont principalement la Banque mondiale dans le cadre des composantes 3.1 et 3.2 du projet AGREE, en faveur respectivement du projet SMG et des entreprises du secteur privé (Petites et Moyennes Entreprises et Industries) et aux ménages, ainsi que de la subvention remboursable financée par le GCF qui sera mise en œuvre à travers le programme d'atténuation des risques liés à la demande.

Il est en outre responsable de l'organisation des concertations visant l'analyse critique de ces activités et du suivi de la mise en œuvre de leurs conclusions.

### 4 TACHES ET RESPONSABILITES

Le Chargé des subventions du secteur privé et financement a pour tâches :

- 1. Suivi de la mise en œuvre de SMG, du Fonds Mwinda et de la facilité de garantie de la demande**
  - 1.1 Suivre la mobilisation des financements en faveur du secteur privé
  - 1.2 Suivre les activités des lignes de crédit et des subventions octroyées, au moyen du Fonds Mwinda, dans le cadre des composante 3.1 et 3.2 du projet AGREE,
  - 1.3 Suivre les activités liées à la subvention remboursable financée par le GCF
- 2. Coordination des missions d'Odyssey et de l'Agence de Vérification Indépendante (AVI)**
  - 2.1 Suivre les activités de GreenMax en collaboration avec ANSER
  - 2.2 S'assurer de l'exhaustivité et la cohérence des données mises à la disposition des soumissionnaires via la plateforme Odyssey
  - 2.3 S'assurer de l'appropriation du processus d'appel d'offres par les soumissionnaires
  - 2.4 Suivre le processus d'appel d'offres et s'assurer du système de monitoring mis en place par Odyssey
  - 2.5 Suivre les activités de l'Agence de Vérification Indépendante (AVI)

| Composantes et sous-composantes  | Agence fiduciaire | Agences d'Appui   |
|--|-------------------|---|
| <b>Composante 4 : Expansion de l'électricité et de l'eau basé sur le secteur public avec la participation du secteur privé</b>                                 |                   |   |
| Sous-composante 4.1 : Réhabilitation de certains périmètres sélectionnés de réseaux de distribution de SNEL  | UCM               | SNEL  |
| Sous-composante 4.2 : Réhabilitation et Expansion de réseaux de distribution d'eau à Kananga, Butembo et Beni et installation des sanitaires à Bukavu and Goma | CEP-O             | REGIDESO  |
| Sous-composante 4.3 : Promotion du Capital Humain dans certaines villes sélectionnées  | UCM               | CEP-O / SNEL / REGIDESO                                 |
| <b>Composante 5 : Composante d'Intervention d'Urgence Contingente</b>  |                   |   |
| Intervention d'urgence   | UCM / CEPO        | COPIREP / SNEL / REGIDESO / ARE / ANSER / OCE / SG MRHE |

## 2.2.2. BENEFICIAIRES ET PARTIES PRENANTES

### 2.2.2.1. BENEFICIAIRES

Les principaux bénéficiaires du projet sont les populations habitant les 14 villes des 10 provinces ciblées, qui bénéficieront d'un accès aux infrastructures de base ou d'une amélioration de la desserte en électricité et en eau. Les gouvernements provinciaux bénéficieront notamment d'une assistance technique en vue du renforcement de leurs capacités en gestion d'infrastructures.

### 2.2.2.2. PARTIES PRENANTES

Outre les parties prenantes impliquées en tant que structures de mise en œuvre du projet et d'appui à cette mise en œuvre, le projet sera réalisé avec l'implication des entités ci-dessous :

- Le Ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Electricité
- Le Ministère des Finances
- Le Ministère du Portefeuille
- Le Ministère de l'Urbanisme et Habitat
- Le Ministère des Affaires Foncières
- Les provinces concernées
- Les Entités Territoriales Décentralisées (communes, quartiers)
- Les organisations de la société civile actives dans la zone du Projet

L'Unité de Coordination et de Management des projets du Ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Electricité, UCM en sigle, ci-après dénommée « l'Entité », a été instituée comme agence principale d'exécution du projet AGREE.

Le gouvernement se propose d'utiliser une partie du financement obtenu de l'IDA pour effectuer des paiements autorisés au titre d'un contrat relatif aux services du Consultant chargé d'assumer à temps plein chargé d'assumer la fonction de chargé des subventions (Fonds Mwinda) et financement des opérateurs du secteur de l'électricité (essentiellement privés) par le biais des guichets éligibles au sein de l'UCM.

### **3. Conception, élaboration et tenue à jour des documents**

- 3.1 Concevoir et veiller à la tenue à jour des différents documents et outils régissant les activités dont il est responsable sur la base :
- des procédures opérationnelles standards
  - de l'organigramme des tâches
  - du planning opérationnel annuel
  - des manuels d'opérations
  - d'un tableau de bord comprenant :
    - un fichier de suivi des mises à disposition des fonds d'électrification
    - le rapport d'avancement périodique des activités
    - les matrices ERCI (Exécution, Responsabilité, Consultation, Information) pour chaque contrat sous sa gestion

### **4. Contrôle et rapportage**

- 4.1 Procéder à la revue et à la vérification des rapports et des demandes de paiement soumis par les différents bénéficiaires des lignes de crédit et des subventions
- 4.2 Assurer le suivi de la prise en compte effective des recommandations formulées par les bailleurs de fonds lors de leurs différentes revues et évaluations des activités sous sa responsabilité
- 4.3 S'assurer de la cohérence technique du contenu des différents documents liés aux activités sous sa responsabilité.

### **5. Gestion des contrats de mise à disposition des fonds**

- 5.1 S'assurer de l'effectivité de la vérification technique des réalisations effectuées par les différents bénéficiaires, au moyen de revues documentaires et de visites de sites, le cas échéant
- 5.2 S'assurer de l'exécution des activités dans les délais et les coûts impartis, selon les quantités requises, tout en respectant la qualité, les spécifications techniques ou les termes de référence prescrits
- 5.3 Assurer la mise à jour du plan d'action des contrats de mise à disposition des fonds et les matrices ERCI y afférentes, et générer des alertes sur toute anomalie (ralentissement ou blocage) et proposer des mesures correctives, le cas échéant

### **6. Collaboration**

- 6.1 Mettre son expertise à la disposition des autres branches de l'UCM à chaque fois qu'il en est requis et assurer toute autre tâche qui pourrait lui être confiée par sa hiérarchie, dans les limites de sa compétence.

## **5 LIVRABLES DE LA MISSION DU CONSULTANT**

Les livrables attendus de l'UCM par le Bailleur de fonds, à des échéances fixes, sont les suivants :

- Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) à transmettre au plus tard le 30 octobre de chaque année
- Contribution à l'élaboration du Rapport de suivi financier (RSF), à transmettre au plus tard le 45<sup>ème</sup> jour suivant la fin de chaque trimestre

- Rapport semestriel de suivi de la performance des projets, à transmettre au plus tard le 15<sup>ème</sup> jour suivant la fin de chaque semestre
- Rapport de suivi de financement

Pour permettre à l'UCM de les élaborer en temps utile et les transmettre aux échéances indiquées ci-dessus et d'assurer le suivi et l'évaluation des activités sous sa responsabilité, le chargé des subventions présente les livrables suivants aux périodes indiquées ci-après :

| N°  | Livrable  | Délais  |
|-----|---|---|
| 1   | <b>Planification des activités</b>                                    |   |
| 1.1 | Planning annuel des activités de l'année N+1                          | 30 septembre de l'année N                         |
| 1.2 | Plan opérationnel mensuel des activités                               | 5 jours avant le début du mois considéré          |
| 2   | <b>Rapports</b>   |   |
| 2.1 | Rapport mensuel de suivi des réalisations incluant le suivi du budget | 5 jours après la fin du mois considéré            |
| 2.2 | Rapport annuel  | 15 décembre de chaque année                       |
| 2.3 | Rapport de fin de contrat   | 5 jours avant la date d'expiration de son contrat |

## 6 EVALUATION DES PERFORMANCES

Le Chargé des subventions et de financement du secteur privé fournira ses services conformément aux normes professionnelles et déontologiques de compétence et d'intégrité les plus exigeantes dans le respect des différents accords de financement. Il sera évalué périodiquement sur une base semestrielle et annuelle, selon les critères à définir lors du début de service conformément au manuel de gestion des ressources humaines applicables au sein d'UCM.

Les performances du Consultant seront évaluées annuellement dans le but notamment d'identifier :

- le degré d'achèvement des objectifs poursuivis et du plan de travail au cours de l'année considérée ;
- les points forts et les points faibles qui méritent une attention particulière ;
- les besoins en formation du Consultant.

Les performances du Consultant seront évaluées sur base des indicateurs (KPI) suivants :

- l'efficacité des livrables du consultant et leur conformité avec les exigences du projet (KPI : Taux d'acceptation des livrables sans révisions majeures) ;
- le respect des délais des activités et du projet (KPI : Taux de respect des échéances) ;
- le suivi des recommandations et leur impact sur le projet (KPI : Pourcentage de recommandations-clés exécutées) ;
- le taux de décaissement du projet (KPI : Contribution dans le pourcentage d'atteinte du taux de décaissement pour l'année fiscale) ;
- la notation de la performance globale du projet (KPI : Notation du projet issue du dernier aide-mémoire).

Un score calculé en pourcentage, correspondant aux mentions reprises dans le tableau ci-dessous, sera déterminé à l'issue de l'évaluation des performances du Consultant :

|                     |               |
|---------------------|---------------|
| • Excellent         | : $\geq 90\%$ |
| • Très satisfaisant | : 89 à 75 %   |
| • Satisfaisant      | : 74 à 60 %   |
| • Faible            | : 59 à 50 %   |
| • Mauvais           | : 49 à 50 %   |
| • Médiocre          | : $\leq 29\%$ |

Un score allant de faible à médiocre entraîne un non-renouvellement du contrat.

## 7 DUREE DU CONTRAT ET PERSPECTIVES

La durée de la mission du chargé des subventions est de 12 mois renouvelable sur évaluation de performances.

Le temps des prestations hebdomadaires est fixé à 40 heures minimum, à raison d'au moins huit heures par jour, sur son lieu de travail ou en dehors de celui-ci.

## 8 PROFIL DU CONSULTANT

Le chargé des subventions et de financement du secteur privé aura le profil suivant :

- Etudes supérieures de niveau BAC +5 en sciences économiques, financement des projets ou gestion financière ;
- Justifier d'au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle avérée dans la gestion financière
- Justifier d'au moins cinq (5) ans d'expérience pratique dans les procédures et produits d'emprunt
- Maîtrise des outils financiers et de gestion de projet.
- Connaissance approfondie des bailleurs de fonds et des procédures de financement.
- Capacité à rédiger des propositions convaincantes et des rapports financiers détaillés.
- Justifier d'une expérience d'au moins cinq (5) ans dans la mise en œuvre et le suivi de projets d'accès à l'énergie, en particulier ceux axés sur des systèmes d'énergies renouvelables décentralisées
- Justifier la capacité à créer et à traiter des feuilles de calculs financiers
- Avoir des solides compétences analytiques
- Avoir des solides capacités analytiques telles que la capacité d'élaborer et analyser un plan d'affaires
- Solides compétences de gestion de projet avec une capacité démontrée à gérer des projets complexes en parallèle
- Sens poussé de responsabilité, des résultats et d'éthique ;
- Capacité à travailler en équipe, à travailler sous pression et à assumer d'importantes responsabilités
- Maîtrise des outils informatiques MS Pack Office y compris MS Project

- Parfaite maîtrise écrite et orale du français et de l'anglais et bonne capacité de rédaction et de communication en français et en anglais de qualité
- Sens de responsabilité, d'intégrité et de confidentialité
- Logique, organisé, méthodique, dynamique et proactif

## **9 LOGISTIQUE**

L'UCM mettra à disposition du Consultant un bureau et un ordinateur, et prendra en charge ses frais de communication professionnelle.

